



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
1137784 N

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 Service gratuit
* prix appel

Nous écrire :
Caf des Bouches-Du-Rhône
215 Chemin DE GIBBES
13348 MARSEILLE CEDEX 20
Tous nos contacts sur caf.fr

131

Madame LAURENCE DUVAL
MARSEILLE 13
30 TRAVERSE DES OMNIBUS
13013 MARSEILLE

Le 24/06/2021

Le directeur de la Caf des Bouches-Du-Rhône certifie que :

LAURENCE DUVAL, née le 20/10/1969

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **janvier 2020 à décembre 2020** :

PRESTATIONS	MONTANT
janvier 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	131,55 €
Prime d'activité ¹	366,32 €
Soit au total	497,87 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 992,72 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 366,00 €

février 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources	131,55 €
Prime d'activité ¹	366,32 €
Soit au total	497,87 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 992,72 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 366,00 €

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 240620211454 3700370006
MS2 MAT 1137784 N -
PAGE 1/3 IDX B 1041101 V 131 -



11377841041100000000

PRESTATIONS

MONTANT

mars 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources	131,55 €
Prime d'activité ¹	366,32 €
Soit au total	497,87 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 992,72 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 366,00 €

avril 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources	131,95 €
Prime d'activité ¹	303,68 €
Soit au total	435,63 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 992,72 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 183,00 €

mai 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources	131,95 €
Prime d'activité ¹	303,68 €
Soit au total	435,63 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 992,72 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 183,00 €

juin 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources	131,95 €
Prime d'activité ¹	303,68 €
Soit au total	435,63 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 992,72 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 183,00 €

juillet 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources	131,95 €
Prime d'activité ¹	242,98 €
Soit au total	374,93 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 995,69 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 366,00 €



août 2020

Allocation de rentrée scolaire

490,39 €

Prime d'activité¹

242,98 €

Soit au total

733,37 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 995,69 €

- Montant de revenu d'activité pris en compte : 366,00 €

septembre 2020

Prime d'activité¹

242,98 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 995,69 €

- Montant de revenu d'activité pris en compte : 366,00 €

octobre 2020

Prime d'activité¹

285,68 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 829,74 €

- Montant de revenu d'activité pris en compte : 915,00 €

novembre 2020

Prime d'activité¹

285,68 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 829,74 €

- Montant de revenu d'activité pris en compte : 915,00 €

décembre 2020

Prime d'activité¹

285,68 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 829,74 €

- Montant de revenu d'activité pris en compte : 915,00 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

LIZA ARENE, née le 28/07/2001²

CHARLOTTE ARENE, née le 06/08/2007²

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Bouches-Du-Rhône.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de penalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal). La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf.

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 240620211454 3700370006
MS2 MAT 1137784 N -
PAGE 3/3 IDX B 1041101 V 131 -



11377841041100000000